

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/SERVICE CULTURE / ANIMATION/SECTEUR CULTURE

REF :

ARR2020_ 0138

ARRÊTÉ

OBJET : ARRÊTÉ D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, SUR L'ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND, DU 25 JUILLET AU LUNDI 16 AOÛT 2020, À L'OCCASION DE « QUARTIERS D'ÉTÉ »

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

VU le Code de la Santé Publique en ses articles L3334-2 et suivants relatifs au régime dérogatoire des débits temporaires de boissons tenus dans le cadre d'une foire, d'une vente ou d'une fête publique ("buvettes"),

CONSIDÉRANT que le service culture/animation de la ville de Noisiel organise la manifestation « Quartiers d'été », du samedi 25 juillet au dimanche 16 août de 11h à 19h, sur l'Esplanade François Mitterrand à Noisiel (77186),

CONSIDÉRANT que l'objet de la manifestation porte sur la mise en place de diverses activités et animations ludiques et sportives à destination des familles,

CONSIDÉRANT que La Scène Nationale de la Ferme du Buisson s'associe à la ville de Noisiel et propose trois spectacles en plein air sur le kiosque de l'esplanade François Mitterrand dans le cadre de cette manifestation,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'assurer le bon déroulement de la manifestation (tranquillité, sécurité et bon ordre),

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le service culture/animation de la ville de Noisiel est autorisée à organiser diverses activités et animations ludiques et sportives, à l'occasion de « Quartiers d'été ». Ces animations se dérouleront du 25 juillet au 16 août 2020, sur l'Esplanade François Mitterrand à Noisiel (77186).

La mise en place des installations et du matériel nécessaire à cette manifestation est autorisée dès le vendredi 24 juillet 2020 à partir de 9h, ainsi que la désinstallation du matériel, le lundi 17 août 2020, de 9h à 15h.

ARTICLE 2 : Toutes les mesures de sécurité seront prises par le service culture/animation de la ville de Noisiel, afin d'assurer la sécurité des activités, des participants et des tiers.

1/3



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2020_

0138

Portant « Arrêté d'occupation du domaine public, sur l'esplanade François Mitterrand, du 25 juillet au lundi 16 août 2020, à l'occasion de « Quartiers d'été » »

Un protocole sanitaire sera mis en place pour le bon déroulement des activités, afin de respecter et faire respecter les distanciations physiques et autres gestes barrières.

ARTICLE 3 : Toutes précautions seront prises pour respecter la sécurité et la tranquillité publique. Un maître-chien sera présent sur le site de l'esplanade François Mitterrand du 24 juillet au 16 août, de 19h30 à 7h (du lundi au vendredi et de 19h30 à 10h les samedis et dimanches).

ARTICLE 4 : La continuité de la circulation des piétons devra être assurée.

ARTICLE 5 : Le nettoyage et la remise en état des lieux seront placés sous la responsabilité des services municipaux organisateurs.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera affiché sur place pendant tout le temps du déroulement de la manifestation.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet d'arrondissement de Torcy ;
 - Monsieur le Commissaire divisionnaire du Commissariat de Police de Paris - Vallée de la Marne,
 - Monsieur le Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Lognes,
 - Madame le Directeur général des services de la mairie de Noisiel;
 - Monsieur le Directeur de la scène nationale de la Ferme du Buisson ;
 - Les agents de la Police Municipale,
 - Les Services Techniques (voirie/espaces verts),
 - Le Service de l'Urbanisme,
- chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux (2) mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 16/07/2020

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



2/3



Suite de l'arrêté n° ARR2020_

Portant « Arrêté d'occupation du domaine public, sur l'esplanade François Mitterrand, du 25 juillet au lundi 16 août 2020, à l'occasion de « Quartiers d'été » »

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le 20 JUIL. 2020
Affiché en Mairie le 20 JUIL. 2020
Publié au Recueil des Actes Administratifs le 20 JUIL. 2020
Notifié le 20 JUIL. 2020

